

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 mai 2019

Date de convocation : 30/04/2019

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ, Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, Claude BLANC, Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, Hervé PICON

Excusés(es) : René BAYLE

Absents(es) : William BIT-MIGNON, Marie-Hélène MASSOLA

1 Approbation du précédent procès-verbal

RAS

2 Urbanisme

- **Permis de construire :**
ESCOFFIER Alexandre Démolition et reconstruction d'un hangar agricole
Parcelle B 311
Avis favorable

3 Compte rendu mission CEP (économie d'énergie)

Point du jour reporté au prochain conseil municipal

4 Vente de terrains à Mr Jean Luc CHABERT.

Pour éviter des frais coûteux de désenclavement la commune avait acheté la parcelle C780 qui avait été enclavée par la construction de l'autoroute.

Cette parcelle de 42 ares et 58 ca est actuellement exploitée par Monsieur Jean Luc CHABERT qui est propriétaire de parcelles limitrophes. Ce dernier par courrier daté du 15 mars a fait part de son intention de l'acquérir.

La parcelle a été achetée en 2000 à Madame Aline POURRET pour le prix de 2.50 euros le m² soit 39 centimes d'euros qui correspond d'après les calculs de l'INSEE en tenant compte de l'érosion monétaire, de l'inflation et du pouvoir d'achat à 49 centimes d'euros en 2019.

Les terrains agricoles depuis cette date ont vu leur valeur augmentée, il est proposé de vendre ce terrain au prix de 70 centimes du m² soit 7000 euros l'hectare.

Devant le peu d'intérêt pour la commune de ce terrain le Conseil municipal donne son accord pour cette vente au prix de 0.70 le m².

5 Délibération pour la défense du système de santé

L'accès aux soins dans nos territoires constitue une préoccupation majeure de nos concitoyens qui ont de plus en plus de difficultés pour se soigner pour des raisons d'accessibilité économique ou géographique. De nombreux habitants de nos territoires renoncent pour ces raisons à se faire soigner.

De nombreux territoires ruraux ne disposent pas d'une offre suffisante de services de santé (médecins, maison médicale, hôpitaux ...) aggravée par des freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

La réforme du système de santé « Ma santé 2022 » qui aurait pu corriger ces inégalités ne fait l'objet d'aucune concertation avec les élus locaux et notamment les collectivités locales ni les citoyens.

Considérant que selon nos grands principes républicains, notre système de santé doit assurer l'égalité de soins pour tous, le conseil municipal affirme les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé qui doit prendre en compte :

- La lutte contre les déserts médicaux
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous à des conditions financières assurées par des mécanismes de solidarité.
- L'ajustement des directives technocratiques et la prise en compte des spécificités des territoires
- Une association véritable et sans délai de tous les acteurs concernés et la mise en œuvre d'une véritable organisation territoriale des soins.
- La mise en place d'outils d'incitations et des financements pour une implantation équitable des

services de santé dans les territoires

- Le maintien et le renforcement d'un service public et médico-social au service de tous les citoyens
- La fin de toute décision arbitraire sans concertations avec les élus locaux visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité ce vœu qui sera envoyé à tous les acteurs et hommes politiques concernés

5 Programme voirie

Le jeudi 25 avril a eu lieu la tournée des chemins qui doit prioriser les chantiers futurs sur la voirie communale. Le maire rappelle les chantiers qui auront lieu en 2019 à savoir :

- Des emplois partiels à l'émulsion pour la reprise des nids de poule et des fissures.
- La reprise des revêtements en ECF (enduits coulés à froid) sur la voirie au droit des 4 ouvrages de l'A49
- La réalisation d'aires de croisement sur le chemin du Prieuré et la pose de glissières de sécurité.

Pour les travaux au-delà de 2020 la commission confirme les chemins qui ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du CD 38 en début d'année.

D'autres chemins ont été notés et pourront être intégrés à ce programme.

Des « nids de poule » ont été repérés au cours de cette tournée ils seront bouchés par notre agent.

6 Pose de compteurs LINKY

ENEDIS doit prochainement procéder au remplacement des compteurs d'électricité sur notre commune. Certains habitants nous ont fait part de leur intention de refuser la pose des compteurs LINKY pour des motifs sanitaires ou de protection de données. Ils ont également souhaité que cette information soit communiquée aux conseillers municipaux ce qui est fait au cours de cette réunion par la lecture de leur document.

Après en avoir débattu les conseillers municipaux estiment que cette décision doit rester personnelle et que plusieurs réunions d'information ont eu lieu ou seront organisées, la prochaine ayant lieu le 10 mai à Varacieux .

7 Permanence pour les élections européennes

Le scrutin des élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8 à 18 heures.

Le recensement des conseillers présents ce jour-là est réalisé pour tenir les urnes sachant qu'au minimum il faut 12 personnes pour cette journée.

Des personnes parmi la population ce sont portées volontaires et nous les remercions.

8 Divers

. Centrales villageoises réunion d'information le lundi 13 mai 2019

Une association de type « centrale villageoise » est en cours de création sur le territoire de l'ex 3C2V qui n'est actuellement couvert par aucune autre association. Cette initiative porte sur des actions citoyennes concernant les énergies renouvelables, elle est ouverte aux collectivités et leurs habitants.

. Données de la commune.

La commune a été destinataire de quelques chiffres intéressants pour la commune sur :

- Sa démographie et la composition des familles
- Le logement
- Les forces vives

Séance levée à 22 h 30